

L'employé, la première faille de sécurité | Le Net Expert Informatique

	L'employé, la première faille de sécurité
---	---

Si les entreprises se concentrent toujours sur leur protection informatique vis-à-vis des intrusions externes, se méfient-elles assez de leurs propres employés ? Pas toujours à en croire certaines histoires de ces dernières années.

L'ennemi a beau souvent être à l'extérieur de l'entreprise, il n'en reste pas moins que les employés eux-mêmes peuvent devenir de véritables problèmes, à plus ou moins grande échelle. Bien entendu, les plus grands risques internes sont faits à l'insu du collaborateur, du fait de son manque de technique et/ou d'attention, mais parfois, l'acte malveillant est réellement sciemment.

L'affaire Coca Cola

Fin 2013, le géant Coca Cola, qui compte tout de même près de 130 000 employés, s'est par exemple rendu compte qu'elle avait été victime durant de longues années d'un voleur d'ordinateurs portables. L'employé en question a ainsi dérobé 55 ordinateurs sur plusieurs années, volant ainsi des données sur environ 74 000 personnes, la plupart étant des employés du géant américain ou des collaborateurs reliés à la firme.

Réalisé par un employé (au nom inconnu) ayant en charge les équipements informatiques, non seulement l'acte en lui-même a sonné comme une véritable claque pour la firme US, mais surtout, parmi toutes les données concernées, 18 000 concernaient les numéros de sécurité sociale, données particulièrement sensibles outre-Atlantique.

Pire encore, selon un mémo de Coca Cola envoyé aux employés et révélé par le Wall Street Journal, aucune des données volées n'était chiffrée. Nous apprenons aussi qu'afin d'éviter la panique, le spécialiste de la boisson gazeuse a tenté de résoudre le problème en secret durant plusieurs semaines. Les vols ont ainsi été remarqués en décembre 2013, mais la firme a attendu le 24 janvier pour en informer ses employés.

Plus que le côté technique, cette histoire nous montre donc que la sécurité est aussi (surtout ?) une question de processus. La « faille » de Coca Cola ainsi été humaine et organisationnelle plus qu'autre chose.

Boeing aussi

Coca n'est toutefois pas la seule très grande compagnie concernée par ce genre de problématique. En 2006, un employé de Boeing a par exemple été licencié non pas pour avoir dérobé du matériel et des données, mais du fait de sa responsabilité dans un vol d'ordinateur. Le collaborateur a ainsi enfreint les règles de l'entreprise en téléchargeant des informations confidentielles sur son PC portable sans même les chiffrer.

Problème, l'employé avait téléchargé des données personnelles de 380 000 employés actuels et passés de la compagnie, comme des numéros de sécurité sociale, des noms, des adresses, etc. Le tout fut ensuite volé en décembre 2006, entraînant le licenciement du collaborateur.

Cette faute grave n'était pas une première, puisque selon le porte-parole de Boeing, deux autres vols d'ordinateurs portables contenant des données sur les employés ont été dérobés entre 2005 et 2006. « Nous encourageons les gens à travailler hors du serveur, ce qui permettrait de garder l'information derrière le pare-feu. Si vous téléchargez des informations sur votre ordinateur portable, cela est censé être temporaire et l'information est censée être cryptée » a bien insisté Boeing à l'époque. Du simple bon sens a priori peu respecté par certains de ses employés.

Moralité de ces deux histoires : la sécurité est avant tout une affaire d'organisation, de processus et de règles. S'il est évident qu'il faut se prémunir des actions malintentionnées extérieures, « l'ennemi » peut aussi être à l'intérieur, que ce soit du fait d'actes réalisés délibérément ou non. BYOD ou non, les comportements des employés peuvent être cruciaux pour la sécurité de l'entreprise. Rédiger une politique stricte et mettre en place des systèmes de surveillances (ou au moins de vérification), notamment pour ceux manipulant des données sensibles, est ainsi indispensable si l'on veut éviter de lourdes déconvenues...

Nous organisons régulièrement des **actions de sensibilisation ou de formation** au risque informatique, à l'hygiène informatique, à la cybercriminalité et à la mise en conformité auprès de la CNIL. Nos actions peuvent aussi être personnalisées et organisées dans votre établissement.

Besoin d'informations complémentaires ?

Contactez-nous

Denis JACOPINI

Tel : 06 19 71 79 12

formateur n°93 84 03041 84

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure sécurité des systèmes informatiques et améliorer la protection juridique du chef d'entreprise.

Contactez-nous

Cet article vous plait ? Partagez !

Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

Source : <http://www.zdnet.fr/actualites/l-employe-la-premiere-faille-de-securite-39819662.htm>